

BULLETIN D'INSCRIPTION VIDE-GRENIERS

A retourner avant le 20 septembre 2026 à l'adresse suivante

Mme Christine Marquet 6 Impasse du fief commun 85230 Beauvoir Sur Mer

Mme/Mlle/M. :

Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :

Adresse mail :

S'inscrit au vide-greniers du 27 septembre 2026 et déclare sur l'honneur ne pas avoir participé à deux ventes au déballage dans l'année civile et que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels et usagés.

Réserve ...mètres à 4 € le mètre = 4 € x Mètres =€
3 mètres minimum

➤ **Joint obligatoirement une photocopie de pièce d'identité**

➤ **Joint un chèque de€ libellé à l'ordre de :**
Bénévoles Beauvoir sur mer

Et accepte de se conformer au règlement de cette manifestation.

Ale.....

Signature (1)

(1) Accompagnée de la mention « lu et approuvé »

RÈGLEMENT

- Ce vide-greniers, organisé par l'Association Bénévoles Beauvoir sur mer, est réservé aux particuliers.
- Ce vide-greniers aura lieu le dimanche 27 septembre 2026 de 9h à 18h Les Halles 85230 Beauvoir sur Mer
- L'installation des exposants devra être terminée à 8h45 et la circulation de véhicules sera interdite de 8h45 à 18 h
- L'association décline toute responsabilité pour les dommages corporels ou matériels, objets cassés, volés, etc. causés ou subis par les exposants.
- L'association en assure la publicité par voie d'affiches, de presse, distribution de tracts et internet.
- Coût d'un emplacement : 4€ le mètre linéaire sur 4 mètres environ de profondeur, (réservation 3 m linéaire minimum).
- La totalité de la somme sera versée lors de l'inscription.
- **En aucun cas la participation ne sera remboursée, sauf cas de force majeure.**
- Chaque exposant s'engage à ne vendre ni objets neufs, ni armes, ni animaux vivants, ni produits alimentaires. Il est responsable de la provenance et de la vente des objets qu'il propose.
- Les exposants sont responsables des dommages qu'ils pourraient occasionner aux personnes, aux biens, aux marchandises d'autrui ainsi qu'aux aménagements appartenant ou loués par l'association. Ils devront, de ce fait, être couverts par leur propre assurance.
- **Les exposants doivent transmettre une photocopie de leur carte d'identité ou du permis de conduire lors de leur inscription.**
- Du fait de leur admission les exposants renoncent à tout recours contre l'association.
- **Les emplacements devront être restitués propres**

Les inscriptions sont prises en compte à la réception du règlement.
Installation des exposants de 7h à 8h45